

*Par virement
le 27 mai*

Cahors, le 12 mai 2025

BERTRAND FLORIAN
2 RUE HENRI ALLEG

46130 BIARS SUR CERE

Adh N°27480154

Objet : Relance n°2

Monsieur,

Comme convenu lors de l'établissement de votre contrat de prêt d'honneur, le remboursement de votre prêt a été divisé en 47 échéances de 83€ et une de 99€, prélevées sur votre compte personnel le 1er de chaque mois.

Sauf erreur ou omission de notre part, il apparaît que l'échéance de mai 2025 pour un montant de 83 euros n'a pu être honorée.

Notre banque nous a averti que le prélèvement a été rejeté pour le motif suivant :

RETOURS A LA DEMANDE DU CLIENT

Nous vous rappelons également que l'échéance de mars 2025, n'a pas fait l'objet de régularisation de votre part. Le montant de vos impayés s'élève à 190.50€.

Nous vous invitons à régulariser au plus vite votre situation, en nous adressant un règlement du montant de la mensualité par chèque à l'ordre de REVLOT, 107 Quai Cavaignac-CS10079-46002 CAHORS CEDEX9 ou par virement bancaire (IBAN ci-dessous).

ASS REVLOT
FR76 1780 7008 0535 5212 4099 094
BIC : CCBPFRPPTLS

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Service comptable,

